

CLOS D'AUDHUY

Clos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanac

Siret : 804 150 787 00013
APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

MARTINE LAGARDE

NIR : 2 65 10 46 042 617 61

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 22/04/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/06/2025 au 30/06/2025

N° 12_1751387190761 BS LAGARDE 01062025 1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mme MARTINE LAGARDE
34 Avenue du Maréchal Bessières
46220 Prayssac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,50	x	146,00	1825,00
Heures supplémentaires/heures complémentaires 1 à 125,00 %	15,63	x	12,00	187,56
Nombre total d'heures			158,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	2012,56	x	10,00	201,26
Rémunération totale brute				2213,82
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	2213,82			24,57
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	2213,82	x	0,40	8,86
Sécurité Sociale Plafonnée	2213,82	x	6,90	152,75
Complémentaire T1	2213,82			106,04
Formation	2213,82			1,33
CSG non imposable à l'IR	2010,27	x	6,80	136,70
CSG imposable à l'IR	2010,27	x	2,40	48,25
CSG imposable sur autre rémunération	184,28			16,95
CRDS imposable à l'IR	2194,55	x	0,50	10,97
Total des cotisations et contributions obligatoires				506,42
Exonérations et allègements de cotisations				21,21
Montant net social				1728,61
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1728,61				

Montant net imposable : 1617,22

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 175,03

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1617,22 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1728,61

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 3880,32 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 308,01 €

Date de paiement : .. / .. / ..